

Les conséquences des séparations parentales sur les enfants

Déclaration du groupe de la Coopération

30% des enfants mineurs ne vivent pas avec leurs deux parents, et les séparations parentales, un couple sur trois, sont en augmentation constante. L'union libre, de plus en plus fréquente, facilite les formalités de séparation, mais les enfants concernés n'ont pas les mêmes droits que ceux des parents mariés ou pacsés. Parallèlement il est possible de lire sur internet des publicités facilitant le divorce sans juge, en quinze jours. Là, on ne parie plus sur la stabilité des couples, et il conviendra de s'interroger sur les effets de la réforme du 1er janvier 2017 sur le divorce par consentement mutuel.

Au final les enfants de parents mariés ou pas, devront s'adapter à un nouveau mode de vie familiale, certains le vivront sans problème majeur, d'autres auront beaucoup plus de mal, et auront à en subir les conséquences.

Notre section s'est interrogée : De quelles conséquences parlons-nous ? Et comment veiller efficacement aux intérêts fondamentaux des enfants ?

Les conséquences matérielles (niveau de revenu, paiement des pensions alimentaires, logement de la nouvelle cellule familiale, répartition éventuelle des APL...) ont d'évidence des effets sur la vie des enfants. Ces problèmes pourtant facilement identifiables ne sont pas entièrement résolus. Des moyens de prévention, information et accompagnement ont été estimés nécessaires, et ont été détaillés dans le présent avis, ainsi qu'une redéfinition du périmètre d'action du Juge aux Affaires familiales.

Mais les séparations génèrent aussi des conséquences, sur la santé des enfants, et sur leur réussite scolaire, toutes choses qui pourraient peser sur eux toute leur vie. Bien des études scientifiques ont essayé de démontrer le rôle des séparations sur l'équilibre psychologique des enfants, sur leur santé mentale, et physique. S'il apparaît clairement, que le conflit parental serait, plus que la séparation, la cause des difficultés et des souffrances, les relations de cause à effet, si elles sont probables, ne sont pas démontrées. Nous manquons encore d'observations et de travaux scientifiques pour agir efficacement, et nous souhaitons que le présent avis permette de faire évoluer cette situation.

Ces questions ont été largement discutées, et nos deux rapporteuses ont dégagé quatorze préconisations de ces débats.

Le groupe de la coopération défenseur, depuis plus de cent ans, de l'émancipation tant des parents que des enfants, et soucieux des intérêts des générations futures, approuve ce travail, son utilité sociale, et ses recommandations et a donc voté favorablement l'avis.